

Qui est concerné ?



Les armateurs de Polynésie française

Ils sont ceux qui gèrent les demandes de connaissements et qui informent les chargeurs des disponibilités d'espace du navire avant le départ. Ils peuvent aussi informer les chargeurs de l'évolution du statut de leur marchandise (prise en charge, embarquement...).



Les chargeurs professionnels

Ce sont à la fois les entreprises et les services administratifs qui peuvent avoir un compte professionnel sur REVATUA afin d'envoyer des marchandises dans les îles.



Les chargeurs particuliers

Ce sont toutes les personnes qui souhaitent expédier des biens et marchandises dans les îles.

Étapes clés

- Consulter les plannings de la desserte maritime locale
- Créer un compte en ligne
- Créer et gérer mes connaissements en ligne
- Déposer mes colis auprès de l'armateur
- Suivre mes colis à toutes les étapes via REVATUA

Sessions de présentation et de formation pour REVATUA tout au long de l'année



REVATUA

CONSULTEZ LE PLANNING
DE LA DESSERTE MARITIME LOCALE
ET GEREZ VOS CONNAISSEMENTS EN LIGNE

www.revatua.gov.pf



+689 40 544 558

@transport.dpam@administration.gov.pf



POLYNÉSIE FRANÇAISE
'a Ora NA E Manava



DPAM
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Pō'atōterehā o 'a te tā'ōterehā o 'a te mā'ōterehā o 'a te mā'ōterehā

À propos

Revatua est un portail de consultation du planning de la desserte maritime et de gestion des connaissements en ligne pour les armateurs comme pour les chargeurs professionnels et les particuliers.

Son objectif est de simplifier l'établissement des connaissements en supprimant le papier, en offrant une parfaite traçabilité à chaque demande et un gain de temps considérable.

Documents requis pour créer un compte

Pour les armateurs et les chargeurs professionnels



Extrait Kbis

(en l'absence de Kbis contactez la DPAM)



Pièce d'identité du dirigeant

(en cas de procuration : procuration + pièce d'identité du mandataire et du dirigeant)

Pour les chargeurs particuliers



Adresse mail



Pièce d'identité

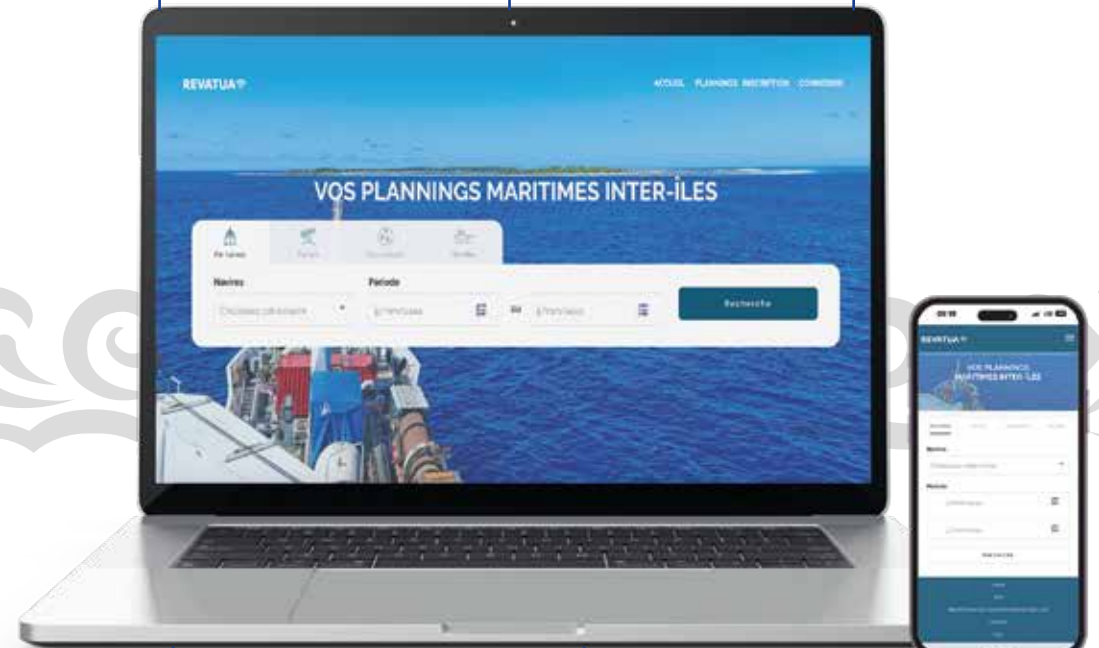
(en pdf de 2 mo maximum)

Les avantages

Création de connaissements dématérialisés

Signature électronique des connaissements et manifestes

Suivi de l'état du connaissement en direct



Remboursement en lien avec la DGAE pour les professionnels

Moins de file d'attente au guichet

Consultation du planning des armateurs 24/24

DPAM

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes est chargée de la régulation et du contrôle de la réalisation des obligations de service public de la desserte maritime interinsulaire par les armateurs.